PRÉFET
DE LA GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE KOUROU

RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

Appel à projets
2027
Cité éducative de Kourou

(au titre de l'année civile 2027 et de l'année scolaire 2027-2028)

LES Cités éducatives

Quartiers prioritaires Mairie-Bourg, Eldo et l'Anse ainsi que tous les établissements scolaires de la ville de Kourou

1. Contexte

Le label Cité Éducative est un dispositif de la politique de la ville, dont bénéficie Kourou depuis 2022, co-piloté par la Préfecture de Guyane, le Rectorat et la Ville de Kourou. Il vise à renforcer et intensifier la prise en charge des élèves et jeunes du territoire âgés de 0 à 25 ans avant, pendant, après et autour du temps scolaire.

La Cité Éducative consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'occurrence les services de l'État, le rectorat, les collectivités, la caisse d'allocations familiales (CAF), les associations et les habitants du territoire, afin de parvenir à un territoire à haute qualité éducative. L'enjeu de renforcer les dispositifs existants visent à mieux accompagner chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et les espaces de vie.

Cette démarche a pour objectif de :

- **Conforter le rôle de l'école**
 - Concevoir des perspectives pour une meilleure mixité sociale et scolaire en développant notamment l'attractivité des établissements scolaires.
 - Renforcer le suivi personnalisé des élèves, en confortant l'ambition scolaire, la persévérance et l'orientation.
 - Promouvoir la coopération entre les parents, les alliances éducatives et les autres partenaires

- **Promouvoir la continuité éducative**
 - Construire un lien continu entre les parents et l'école pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge.
 - Améliorer la prévention santé-hygiène, l'éducation artistique et culturelle, la pratique sportive, les activités de bien-être corporel et la diffusion de la culture scientifique et technique.
 - Promouvoir les valeurs collectives et républicaines, permettant la construction de la citoyenneté des enfants et des jeunes.

- **Ouvrir le champ des possibles**
 - Aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation
 - Multiplier les opportunités d'ouverture, de mobilité sur le monde extérieur et accompagner l'insertion socioprofessionnelle.
 - Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
 - Favoriser la participation et l'engagement dans la vie de la cité
 - Aider à participer à la société numérique de demain
 - Donner le goût de la découverte.

2. Orientations de l'appel à projets 2027

La politique éducative de Kourou s'est structurée autour de la petite enfance avec la signature d'un projet éducatif de territoire (PEDT), d'une convention territoriale globale avec la CAF et d'un programme de réussite éducative (PRE) porté par la commune. Il s'agit aujourd'hui de développer une offre complémentaire et adaptée aux besoins des familles et aux élèves du territoire.

L'offre en matière de loisirs a également progressé avec une offre périscolaire et extrascolaire étoffée. Cependant, on constate une fréquentation différentielle par les enfants et les jeunes des quartiers. Il est nécessaire de construire une politique éducative et de jeunesse animée territorialement, prenant en compte la diversité des jeunes, avec une offre plus souple et diversifiée qui réponde mieux à leurs attentes.

Il est par ailleurs important de **remettre la question de la parentalité au cœur des actions développées.** Les parents ont de manière générale des difficultés à se repérer dans le système éducatif. Il est important de les accompagner dans leur rôle de « parent d'élève ». C'est le plus souvent avec les familles dont les enfants présentent des difficultés scolaires ou d'insertion sociale que les relations restent à consolider. Une grande part

des difficultés identifiées par les institutions et associations ne peut être résolue sans le soutien des familles comme c'est le cas par exemple de l'absentéisme à l'école. Les efforts déjà entrepris par les différents acteurs sont à consolider et pérenniser.

Le lancement de cet appel à projets (AAP) permet aux porteurs de s'inscrire dans la démarche de la cité éducative de Kourou afin de renforcer les actions existantes ou constituer des réponses complémentaires à celles déjà mises en œuvre.

Les thématiques prioritaires de la cité éducative pour 2027 sont les suivantes :

1. Maîtrise du langage et des savoirs fondamentaux

Consolider la maîtrise de la langue et des savoirs de base pour prévenir le décrochage scolaire, et lutter contre l'illettrisme chez les 16-25 ans.

2. Climat scolaire, santé et bien-être des élèves

Apaiser le climat scolaire, promouvoir la santé et le bien-être des élèves, notamment par l'appui psychologique et l'aménagement de la pause méridienne.

3. Alliance école-familles et sécurisation des parcours

Renforcer le lien entre l'École et les familles et sécuriser les parcours de la petite enfance à l'insertion, en articulation avec le Programme de réussite éducative, le pôle familles et la Caisse des écoles.

4. Ouverture culturelle, scientifique et artistique

Développer l'éducation artistique et culturelle (label « 100 % EAC », Micro-Folie, résidence « Ville Ariane ») et la culture scientifique, en lien avec les partenaires du spatial (CNES, Musée de l'Espace).

5. Engagement et citoyenneté des jeunes

Faire des jeunes des acteurs de la cité : accompagner le Conseil municipal des jeunes, l'information jeunesse, le service civique et la mobilité européenne (Erasmus+ Jeunesse).

6. Orientation, insertion et mobilité des 16-25 ans

Accompagner l'orientation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, en s'appuyant notamment sur des parcours alternatifs, et lever les freins à la mobilité qui limitent l'accès à la formation et à l'emploi.

7. Accompagnement éducatif sur les temps scolaire et périscolaire : sport, loisirs et prévention

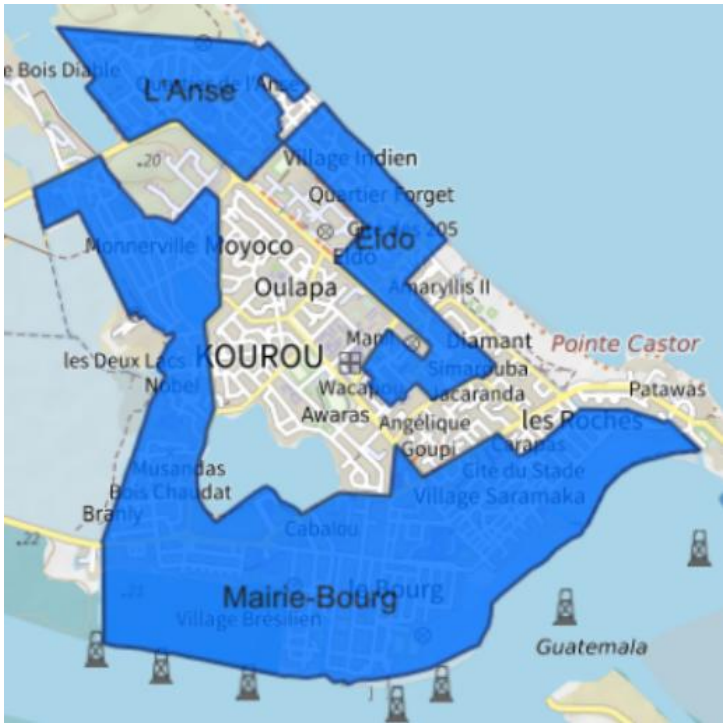
Développer la pratique sportive, l'apprentissage de la natation, les accueils collectifs de mineurs et l'accueil périscolaire, ainsi que la sensibilisation à la sécurité routière. Les actions peuvent se dérouler en temps scolaire comme hors temps scolaire, en lien avec les équipes pédagogiques.

Les intervenants extérieurs devront obligatoirement entamer une démarche d'agrément : auprès de l'Éducation nationale pour les interventions sur le temps scolaire, auprès de la DGCOPOP pour les interventions sur le temps périscolaire.

3. Périmètre de la Cité Educative de Kourou

La Cité Educative de Kourou inclut :

- **les quartiers prioritaires de Kourou** : Mairie Bourg, L'Anse et Eldo. La géographie prioritaire modifiée en décembre 2024 (voir carte ci-joint et plus de précisions sur : https://sig.ville.gouv.fr/territoire/97304).



- les lycées suivants :

TYPE	ETABLISSEMENT	REP
LPO	**GASTON MONNERVILLE**	REP+
LPO	**ELIE CASTOR**	REP+

- les collèges suivants :

TYPE	ETABLISSEMENT	REP
CLG (également chef de file)	**VICTOR SCHOELCHER**	REP+
CLG	**HENRI AGARANDE**	REP+
CLG	**OMEBA TOBO**	REP+
CLG	**JOSEPH HO TEN YOU**	REP +

- les écoles suivantes:

SIGLE	ETABLISSEMENT	REP
E.E.P.U.	**EMILE NEZES**	REP +
E.M.PU.	**EMILE NEZES**	REP +
E.E.P.U.	**MAXIMILIEN SABA**	REP +
E.M.PU.	**MAXIMILIEN SABA**	REP +
E.E.P.U.	**EUSTASE RIMANE**	REP +

SIGLE	ETABLISSEMENT	REP
E.M.PU.	**EUSTASE RIMANE**	REP +
E.E.P.U.	**MICHEL LOHIER**	REP +
E.M.PU.	**MICHEL LOHIER**	REP +
E.E.P.U.	**OLIVE PALMOT**	REP +
E.M.PU.	**OLIVE PALMOT**	REP +
E.E.P.U.	**OLIVIER COMPAS**	REP +
E.M.PU.	**OLIVIER COMPAS**	REP +
E.E.P.U.	**RAYMOND CRESSON**	REP +
E.M.PU.	**RAYMOND CRESSON**	REP +
E.E.P.U.	**ROLAND LUCILE**	REP +
E.M.PU.	**ROLAND LUCILE**	REP +
E.E.P.U.	**SOLANGE PATIENT**	REP +
E.M.PU.	**SOLANGE PATIENT**	REP +
E.E.P.U.	**SAVANE**	REP +
E.M.PU.	**SAVANE**	REP +

- **les établissements publics associés** : Université de Guyane et IUT de Kourou

4. Critères d'éligibilité

A qui est destiné cet appel à projet ?	Cet appel à projets est ouvert en priorité aux **associations**. D'autres acteurs tels que la commune de Kourou, les établissements scolaires du 1er et du 2nd degrés et les établissements publics associés pourront également y répondre.
Qui est le public visé ?	Les bénéficiaires peuvent être : - les enfants et jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire - les parents d'élèves - le personnel éducatif
Quelles sont les conditions à remplir pour que les projets soient instruits et financés ?	- se dérouler sur le **territoire** de la Cité Éducative de Kourou *(voir 3. Périmètre)* - se dérouler sur l'**année** scolaire 2027-2028 ou a minima sur l'année civile 2027, avec un démarrage nécessaire des actions d'ici le 31/12/2027 - être préalablement **concertés** avec les établissements scolaires et les référents *(voir 7. Contacts et l'annuaire complet des partenaires, disponible sur https://cite-educative-kourou.ext.ac-guyane.fr/Annuaire-des-partenaires-de-la-Cite-Educative-de-Kourou.html)* afin de proposer des actions et interventions en accord avec les enjeux du territoire - répondre aux **priorités** identifiées *(voir 2. Orientations)* - bénéficier d'un **agrément** pour intervenir en milieu scolaire si le demandeur est une association - avoir une **dimension partenariale** et rechercher un maximum de cofinancements - formaliser leur projet en **remplissant la fiche projet** (*voir **annexe n°1***). - faire figurer les **co-financements** dans la demande de financement et la fiche projet (associations et EPLE) (*voir 5. Modalités financières*) - faire l'objet d'une **demande de financement formalisée** via la plateforme DAUPHIN à l'adresse suivante https://usager-dauphin.anct.gouv.fr en mentionnant bien « 973-ETAT-POLITIQUE VILLE » dans le budget et mentionner les cofinancements sollicités (Ville de Kourou, CTG, CAF, Rectorat…) et avec le dépôt de l'ensemble des pièces administratives à jour (statuts, RIB à leur nom, liste des dirigeants, budgets prévisionnels et réalisés de l'association, comptes annuels N-1 etc.). L'intitulé de chaque projet soumis sur Dauphin doit être le suivant : 2027 - 973 - Kourou – Cité éducative - Nom du projet - Nom du porteur

Conditions particulières pour les établissements scolaires du 1er degré	Contrairement aux établissements du 2nd degré qui ont une personnalité morale, les établissements du 1er degré n'en ont pas ce qui ne leur permet pas un dépôt sur la plateforme Dauphin. Ces derniers peuvent uniquement solliciter des crédits au titre du fonds de mutualisation qui leur est dédié et qui est géré par le collège Schoelcher. Ces projets, éventuellement en lien avec des associations, doivent se formaliser par une fiche projet *(voir **annexe n°1**)* et sont soumis à l'accord préalable des Inspecteurs de l'Éducation Nationale avant transmission par e-mail aux référents. Par ailleurs, les devis et factures doivent nécessairement être au nom du collège Schoelcher, chef de file qui reste l'ordonnateur des fonds.
En cas de reconduction d'une action	En amont du dépôt d'une nouvelle demande, un bilan de l'action N-1 est à remettre sur DAUPHIN *(au format CERFA n°15059*02)* ou par e-mail au format demandé pour les établissements du 1er degré *(voir **annexe n°2**)*.
Voyages scolaires	Une participation financière limitée aux voyages scolaires peut être demandée, hors dispositifs de mobilité européenne financés par ailleurs (Erasmus+ ou autres).

Une attention particulière sera donnée :
- aux actions innovantes sollicitant des partenariats intéressants et s'inscrivant dans un champ plus large qu'un seul établissement scolaire ou quartier.
- aux projets intervenant sur la pause méridienne en période scolaire, après la classe et hors temps scolaire.

5. Modalités de financements

Les financements de la Cité Éducative de Kourou sont accordés prioritairement par l'État (crédits politique de la ville dédiés en Préfecture par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), le Rectorat et la Ville de Kourou. Ils viennent en complément du droit commun. Ainsi, les porteurs devront s'efforcer de rechercher d'autres financeurs (CAF, Agence Régionale de Santé, Collectivité Territoriale de Guyane, les autres services de l'État (notamment DGCOPOP pour la culture, le sport, l'insertion, la vie associative) etc.).

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le porteur de projet recevra une notification d'accord de financement précisant les démarches à suivre pour recevoir la subvention et justifier de la réalisation des actions *(voir **annexe n°3**)*.

Être financé dans le cadre de la Cité Éducative, engage le porteur de projet à :

- ✓ Réaliser l'action pour laquelle il a été financé et ce, dans la période envisagée. Toute demande de report de l'action subventionnée doit être formulée avant la fin de l'année d'attribution.
- ✓ Transmettre des éléments à publier aux référents de la troïka (État, Rectorat et ville de Kourou) par e-mails (photos, podcasts, posts ou articles de presse relatant l'action financée, témoignages...)
- ✓ Informer régulièrement les référents de la troïka de la programmation, faire mention de toute difficulté rencontrée en cours d'année dans la réalisation des actions et les recevoir pour des visites de l'action financée

6. Calendrier

Dépôt des demandes de subventions	**Du 1er novembre 2026 au 15 janvier 2027 à 20 h (heure de Guyane)**
Instruction des demandes de financement et comité technique	**À partir de début février 2027**
Validation des demandes de financement par le comité de pilotage afin de permettre le versement des crédits (sous réserve d'un bilan 2026 pour les renouvellements d'actions)	**À partir de fin février 2027**

7. Contacts

Les référents de la cité éducative listés ci-dessous sont à la disposition des porteurs pour toute assistance.

Il est impératif de prendre contact par mail ou par téléphone avec un des 3 premiers contacts ci-dessous.

Si les référents n'ont pas été associés en amont de la saisie Dauphin pour les associations et les autres établissements publics, le dossier pourrait ne pas être instruit par le comité technique.

Structure	Nom Prénom	Fonction	Email	Téléphone	Adresse postale
Rectorat	FRANÇOIS-DIT-CHRISTOPHE Gilles	Chef de Projet Opérationnel de la Cité Éducative	gilles.francois-dit-christo@ac-guyane.fr	06 94 05 15 57	Cité Éducative de Kourou Collège Victor SCHOELCHER 11, avenue de Pariacabo 97310 KOUROU CEDEX
Ville de Kourou	MONTABORD Yolande	Cheffe de projet Politique de la Ville	yolande.montabord@ville-kourou.fr	05 94 32 31 44 06 94 31 33 38	Mairie de Kourou 30, avenue des Roches 97310 KOUROU
Préfecture	FLICHY Hermine	Déléguée du Préfet	hermine.flichy@guyane.gouv.fr	05 94 21 47 11	Préfecture de la Guyane – SPCM 3, rue Maissin 97300 CAYENNE
Ville de Kourou	CABARRUS Marie-Lys	Directrice générale adjointe en charge de la cohésion sociale	marie-lys.cabarrus@ville-kourou.fr	06 94 20 11 51	Mairie de Kourou 30, avenue des Roches 97310 KOUROU
Rectorat	LEPERS David	Conseiller de Monsieur le Recteur	david.lepers@ac-guyane.fr	06 94 26 86 51	Rectorat de Guyane Route de Baduel – BP 6011 97306 CAYENNE CEDEX
Rectorat	GRAVELLE Sébastien	Principal du Collège chef de file, Victor Schoelcher	sebastien.gravelle@ac-guyane.fr	05 94 22 07 31	Collège Victor SCHOELCHER 11, avenue de Pariacabo 97310 KOUROU CEDEX
Rectorat	ETCHECOPAR Patrice	Inspecteur de l'Éducation nationale – Circonscription Kourou 1	patrice.etchecopar@ac-guyane.fr	05 94 27 19 77	22, rue Justin CATAYÉE 97310 KOUROU
Rectorat	MONTOYA Florence	Inspectrice de l'Éducation nationale – Circonscription Kourou 2	florence.montoya@ac-guyane.fr	06 94 23 60 58	22, rue Justin CATAYÉE 97310 KOUROU